

## **24-07-10 Finances – Subventions Commune**

Réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry – Demande de subvention FEDER

Monsieur le Maire expose :

Le Fonds Européen de Développement Régional, plus communément appelé FEDER, est l'un des principaux programmes de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions.

L'objectif central du FEDER est de renforcer la compétitivité et la cohésion des régions européennes. Pour ce faire, il investit dans des projets et des initiatives qui favorisent le développement économique, la création d'emplois, l'innovation, la transition énergétique, l'amélioration des infrastructures et la préservation du patrimoine culturel.

Chaque période budgétaire de l'Union Européenne, appelée "cadre financier pluriannuel", définit les priorités spécifiques du FEDER.

Les travaux de rénovation du groupe scolaire Jules Ferry répondent à la priorité 2 « transition énergétique et environnement » et à l'objectif stratégique 2.

Selon la description de l'objectif stratégique, 2, « une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable », le défi de la transition énergétique doit s'appuyer sur un effort important dans le secteur du bâtiment qui représente le premier poste de consommation énergétique en région.

Ainsi, la réhabilitation énergétique et la qualité énergétique et environnementale des bâtiments sont l'un des enjeux d'Auvergne-Rhône-Alpes pour les années à venir.

La Région s'est fixée pour objectif de réduire de 30 % les consommations énergétiques par habitant par rapport à 2015 et pour le cela, le FEDER soutient :

a) Les projets de réhabilitation énergétique et de construction de bâtiments tertiaires publics hors bâtiments sportifs (piscine, gymnase...), de loisirs, touristiques, culturels, de santé et d'hébergement,

b) Les projets de réhabilitation énergétique et de construction de bâtiments d'éducation, de formation initiale et d'enseignement supérieur : écoles, collèges, lycées, universités... (y compris internat, logement de fonction et gymnase intégrés au site).

Le projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry s'inscrivant pleinement dans les priorités et objectifs du FEDER, les travaux de rénovation pourraient être éligibles aux fonds FEDER.

Cette aide étant de 469 euros par mètre carré rénové, la commune pourrait ainsi bénéficier d'une subvention de 700 217 euros (469 euros X 1 493 m<sup>2</sup>).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention FEDER de 700 217 euros pour les travaux de rénovation du groupe scolaire Jules Ferry au titre de la priorité 2 « transition énergétique et environnement », objectif stratégique 2, objectif spécifique 2.1, type d'action 2.2.1.2.

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention FEDER de 700 217 euros pour les travaux de rénovation du groupe scolaire Jules Ferry au titre de la priorité 2 « transition énergétique et environnement », objectif stratégique 2, objectif spécifique 2.1, type d'action 2.2.1.2.

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 2 juillet 2024**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**Le Secrétaire de séance  
Claude BRUNEAU, 6<sup>e</sup> adjoint**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**24-07-10 Finances – Subventions Commune**

Réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry – Demande de subvention FEDER

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PAPIN Mireille - REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme PAPIN à M. SERVANT  
Mme REPELLINI à M. BRUNEAU  
M. JOTHIE à M. MOUNIER  
M. DI PAOLO à M. TALIA  
M. BLANCHARD à Mme BISACCIA  
Mme CONVERT à Mme GEUSENS  
M. ACHARD à M. PELLEGRIN

Etait secrétaire de séance :

Mr BRUNEAU

Publiée le :